

Rapport de la réunion du
Comité d'examen indépendant (CEI) des Fonds COTE 100,
tenue à Montréal, le mardi 20 janvier 2009.

Le comité d'examen indépendant (CEI) s'est réuni afin de remettre son rapport annuel pour l'année 2008 à l'intention des porteurs de titres des Fonds de COTE 100. Le rapport a été établi en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 81-107 *sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »). Le gestionnaire des fonds COTE 100 est COTE 100 Inc.

Les fonds COTE 100 sont composés de 7 fonds communs : le Fonds COTE 100 Premier, le Fonds COTE 100 ACPME, le Fonds COTE 100 US, Le Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes, le Fonds COTE 100 Grandes Sociétés US, le Fonds COTE 100 EXCEL et le Fonds COTE 100 Revenu

Tous les membres du comité, messieurs Pierre Bataille (président), Michel Lafontaine et Denis Chaput étaient présents à la réunion.

Pierre Bataille a été professeur-chercheur à l'École polytechnique de 1969 à 2002. Il a siégé au comité de placement du régime de retraite de l'École Polytechnique de 1969 à 2003.

Denis Chaput a été analyste financier au Service des Actions de la Caisse de Dépôt et Placements du Québec de 1969 à 1972. Du début de 1972 jusqu'à la fin de 1976, il est à l'emploi de Molson Rousseau Inc., firme de courtage en valeurs mobilières, responsable d'abord du Service de la gestion de portefeuille, il devient représentant en actions et obligations auprès des institutions financières canadiennes. En 1977, il entre à l'emploi de l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins à titre de Directeur des Prêts et Placements. En 1980, il devient directeur des Emprunts à Hydro-Québec. De 1984 à 1997, il agit comme courtiers en valeurs mobilières sur les marchés des obligations auprès d'une clientèle institutionnelle.

Michel Lafontaine a été consultant assigné à diverses études économiques, principalement dans les pays en voie de développement pour le compte de SNC, Tecsub et la Société de Développement de la Baie James de 1968 à 1989. De 1989 à 2006, il a dirigé les Entreprises Zip411 Inc. dont il est le fondateur.

Les trois membres du CEI ont été nommés lors de la création du comité en 2007.

Aucune instruction permanente n'a été accordé par le CEI au gestionnaire en vertu de l'article 5.4 du *Règlement 81-107*.

Aucun membre du CEI siège sur le comité d'examen indépendant d'une autre famille de fonds. Tout les membres du CEI sont considérés indépendants. Aucun membre du CEI ne détient de participation dans les fonds d'investissements de COTE 100, le gestionnaire ou toute personne, société ou autre entité qui fournit des services au fonds d'investissements ou au gestionnaire. Le CEI constitue aussi le comité d'investissement dans lequel les membres ont des discussions sur les tendances macroéconomiques et les marchés financiers en général ce qui ne remet pas en cause leur indépendance.

La rémunération des membres est de 400 \$ par réunion et de 500 \$ pour le président. En 2008, M. Lafontaine a reçu 1 600 \$, M. Bataille a reçu 2 000 \$ et à la demande de M. Chaput, sa rémunération de 1 600 \$ a été versée à une œuvre de bienfaisance. La rémunération a été proposée par le gestionnaire et acceptée par les membres. En 2007, M. Lafontaine a reçu 1 600 \$, M. Bataille a reçu 2 000 \$ et à la demande de M. Chaput, sa rémunération de 1 600 \$ a été versée à une œuvre de bienfaisance. La rémunération a été proposée par le gestionnaire et acceptée par les membres. Dorénavant, les membres du CEI fixeront leur rémunération et leurs dépenses en tenant compte des recommandations du gestionnaire.

Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI au cours de l'année 2008.

Le gestionnaire nous a confirmé que la rémunération des membres du CEI sera ajoutée aux états des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Le comité d'examen indépendant s'est réuni à quatre (4) reprises dans le cadre de l'exercice 2008, soit les 12 mai, 12 août et 21 octobre 2008 ainsi que le 20 janvier 2009. Tous les membres du comité d'examen indépendant ont assisté à ces réunions. Les membres de la direction des Fonds Cote 100 soit messieurs Guy Le Blanc, Philippe Le Blanc et Marc L'Ecuyer assistèrent également à ces réunions sauf en ce qui a trait à la réunion du 12 août, réunion à laquelle monsieur Philippe Le Blanc ne put assister.

Une seule question d'éthique a été abordée au cours de ces quatre (4) réunions. Lors de la réunion du 12 mai 2008, les membres de la direction ont soulevé une situation de conflit d'intérêts potentiels concernant la politique de recommandations de titres dans la "Lettre Financière COTE 100" (La Lettre) et se sont engagés à définir et proposer une politique lors de la réunion suivante.

Lors de cette réunion subséquente tenue le 12 août 2008, les membres de la direction ont proposé ce qui suit concernant cette situation de conflit d'intérêts potentiels:

- 1- Lorsqu'une recommandation d'achat d'un titre est présentée dans la Lettre, le portefeuille de la Lettre COTE 100 s'engage à prendre une position de départ dans le titre en question avant que la Lettre ne soit expédiée.
- 2- Lorsqu'une recommandation de vente d'un titre est présentée dans la Lettre, le portefeuille de la Lettre COTE 100 s'engage à ne pas vendre le titre en question avant trois (3) jours ouvrables après l'expédition de la Lettre.
- 3- Pour ce qui est des comptes personnels des employés et dirigeants de COTE 100, aucune transaction ne sera effectuée sur les titres dont on recommande ou l'achat ou la vente une semaine avant l'envoi et trois jours ouvrables après l'envoi de la Lettre.
- 4- Les autres clients de COTE 100, soit les fonds COTE 100 et les clients bénéficiant de services de gestion privée, pourront transiger à tout moment lorsqu'une recommandation est effectuée.

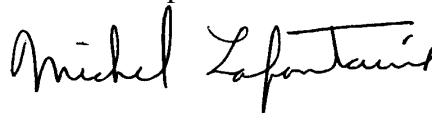
Les membres du comité d'examen indépendant se déclarent satisfaits des politiques mises de l'avant par les dirigeants de COTE 100. Les membres du comité se sont également assurés que ces politiques étaient transmises clairement aux abonnés de la Lettre Financière COTE 100. Dans la Lettre du mois de décembre 2008 par exemple, l'achat de CGI (GIB.A) est recommandé et la recommandation se termine comme suit:

“Le portefeuille de la Lettre Financière COTE 100 a acquis une position de départ de 300 actions au cours des derniers jours. Nous pourrions la majorer dans les semaines à venir. Plusieurs portefeuilles gérés par COTE 100 détiennent des actions de CGI.”

Les membres du comité d'examen indépendant se déclarent satisfaits de l'ensemble de ces mesures. Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire de COTE 100 aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts soumise au CEI pour laquelle le CEI n'a pas donné une recommandation favorable ou sans respecter une condition imposée par le CEI dans sa recommandation ou approbation.

Ceci constitue le rapport annuel de 2008 du Comité d'examen indépendant des Fonds COTE 100.

Pierre Bataille, président
Michel Lafontaine
Denis Chaput



Michel Lafontaine, pour le comité
L'Ile-desSoeurs, le 23 janvier 2009